



Consignes de sécurité pour les bagages à bord des autocars

Dans tous les véhicules, l'espace pour les bagages est limité. Chaque voyageur a droit à un sac ou une valise de taille normale (aux dimensions de 80 x 70 x 30 cm). Le poids par bagage doit être limité à maximum 20 kg afin de ménager le dos de nos chauffeurs.

Il est interdit d'entreposer des bagages à l'intérieur des autocars.

Afin de garantir la sécurité des voyageurs, les allées doivent rester libres à tout moment pour ne pas obstruer les issues de secours. Seuls les petits bagages sont autorisés à bord, les gros bagages doivent aller obligatoirement en soute.

Pour des raisons de sécurité, les chauffeurs ont le droit de refuser de charger des bagages excédentaires. Si vous souhaitez emporter une quantité importante de bagages, nous vous conseillons de le signaler au moment de la réservation. Ainsi, nous serons en mesure de vous proposer un espace de stockage supplémentaire, voire une remorque si nécessaire et si disponible.

Aposez toujours une étiquette avec vos noms et adresse sur vos bagages. Vous êtes responsable de vos bagages à tout moment. Keolis ne peut être tenu pour responsable de la perte, de dommages ou du vol de bagages. Rappelez-vous que les objets dangereux ou les substances susceptibles de mettre en danger la sécurité des passagers sont - comme il est d'usage avec les compagnies aérienne - interdits pour les voyages en autocar.